

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
 de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
 En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
 Madame MARQUET, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2506821	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Renvoi TA Nîmes. Requête tendant à l'annulation de la décision du préfet du Gard du 28 avril 2025 lui retirant sa carte de séjour, l'obligeant à quitter le territoire dans un délai de trente jours et fixant le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Monsieur M
Défendeur	PREFECTURE DU GARD	

02)	DOSSIER N° 2506839	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté préfectoral du 01 mai 2025 portant obligation de quitter le territoire français.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

03)	DOSSIER N° 2506840	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Renvoi TA Nîmes. Annuler l'arrêté du 05 mai 2025 par lequel le préfet de Vaucluse a rejeté sa demande de titre de séjour en qualité de travailleur saisonnier, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours avec interdiction d'y retourner pour une durée de deux ans et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Monsieur E
Défendeur	PREFECTURE DE VAUCLUSE	

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2506842

RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 07 octobre 2024 portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et interdiction de retour.

Nom des parties

Demandeur Monsieur A

Représentants des parties

SCP BOURGLAN DAMAMME LEONHARDT

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

05) DOSSIER N° 2506843

RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté préfectoral du 25 février 2025 portant obligation de quitter le territoire français.

Nom des parties

Demandeur Monsieur L

Représentants des parties

Maître GEDE Alvina (Cour)

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

06) DOSSIER N° 2506847

RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2024 portant obligation de quitter le territoire.

Nom des parties

Demandeur Monsieur A

Représentants des parties

Maître ANT Kiyemet

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

07) DOSSIER N° 2506849

RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE

Titre de l'affaire Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 07 octobre 2024 portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et interdiction de retour.

Nom des parties

Demandeur Madame M

Représentants des parties

SCP BOURGLAN DAMAMME LEONHARDT

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

09 heures 30

08) DOSSIER N° 2506852

RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté préfectoral du 18 avril 2025 portant obligation de quitter le territoire.**Nom des parties****Demandeur** Monsieur C**Représentants des parties**

Maître BATAILLE Joël

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

09) DOSSIER N° 2506854

RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 11 octobre 2024 portant refus de titre de séjour et obligation de quitter le territoire français.**Nom des parties****Demandeur** Monsieur A**Représentants des parties**

Maître COLAS Sandrine (Cour)

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

10) DOSSIER N° 2506862

RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône notifiée le 18 novembre 2024, emportant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français et fixation du pays de destination et du délai de départ volontaire à trente jours.**Nom des parties****Demandeur** Monsieur T**Représentants des parties**

Maître QUINSON Laurie (Cour)

Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

09 heures 30

11)

DOSSIER N° 2506964

RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 24 mai 2025 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône lui a refusé la délivrance d'un titre de séjour et l'a obligée à quitter le territoire dans le délai de trente jours.

Nom des parties

Demandeur

Madame M

Défendeur

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Représentants des parties

Maître GILLET Alyson (Cour)

Arrêté le 24/11/2025

Le président du tribunal